



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

22 mars 2011

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS
LISTE LXXXV – COSTA RICA**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Corrigendum

Le 10 mars 2011, une copie certifiée conforme de la Certification de modifications et de rectifications apportées à la Liste **LXXXV – Costa Rica** a été envoyée à tous les Membres sous couvert du document WT/Let/757.

Le paragraphe 2 de la Certification doit se lire comme suit:

"CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Décision susmentionnée, des projets contenant les modifications et les rectifications apportées à la Liste **LXXXV – Costa Rica** ont été communiqués à tous les Membres de l'Organisation mondiale du commerce dans les documents G/MA/TAR/RS/153 daté du 11 février 2010, G/MA/TAR/RS/153/Rev.1 daté du 12 mars 2010 et G/MA/TAR/RS/153/Rev.2 daté du 18 novembre 2010;"

Pascal Lamy
Directeur général